

EPREUVE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE

(Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1 à 5)

SUJET

Connaissances associées (Référentiel)	DOSSIER Travail demandé	Ressources Annexes	Barème	Evaluation
PARTIE 1 : ECONOMIE				
<u>4.1.2. La production</u> le facteur capital, l'investissement	THEME : L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES	A	07 points	
	1. L'activité de l'entreprise 2. Définition PME 3. Type d'investissement 4. Investissement et emploi 5. Définition de l'investissement			
<u>4.1.6. Le rôle de l'Etat</u> le budget de l'Etat	THEME : LE BUDGET DE L'ETAT	B et C	12 points	
	6. Définition du budget 7. Dépenses 8. Recettes 9. Principale recette budgétaire			
PARTIE 2 : DROIT				
<u>4.2.2. Les personnes juridiques</u> l'identification des personnes physiques <u>4.2.6. le citoyen, l'Etat de droit et la démocratie</u> la participation du citoyen à la vie politique nationale : l'élaboration de la loi	THEME : LA TRANSMISSION DU NOM	D	16 points	
	10. Attribution du nom de famille 11. Origine du texte 12. Promulgation de la loi 13. Intervention du Sénat 14. Développement structuré			
<u>4.2.6. Le citoyen, l'Etat de droit et la démocratie</u> la participation du citoyen à la vie politique nationale : le Parlement	THEME : LES ELECTIONS SENATORIALES	E	05 points	
	15. Election des sénateurs 16. Composition du Sénat 17. Durée du mandat			
TOTAL			40	/40

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II		Session 2005	
BEP Métiers de la comptabilité – BEP Métiers du secrétariat			
EP3 – EPREUVE ECONOMIQUE ET JURIDIQUE			
SUJET	Durée : 1 h 30	Coef : 2	Page 1/5

PARTIE 1 - ECONOMIE

L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

A partir de L'ANNEXE A et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes sur votre copie.

1. Quelle est l'activité de l'entreprise ELDIM ?
2. Que signifie le sigle PME ?
3. Donnez une définition de l'investissement matériel.
4. Quel investissement l'entreprise a-t-elle réalisé ?
S'agit-il d'un investissement de *capacité*, de *modernisation* ou de *productivité*.
Justifiez votre réponse.
5. Quel est l'effet de cet investissement sur l'emploi dans l'entreprise ?

LE BUDGET DE L'ETAT

A partir des ANNEXES B ET C et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes sur votre copie.

6. Définissez le budget de l'Etat.
Sous quel autre nom est-il désigné ?
7. Citez les 3 ministères les mieux dotés pour l'année 2005 ?
A combien s'élèvent les dépenses consacrées à la *Culture et communication* dans ce budget ?
Quel était ce montant, dans le budget 2004 ? Précisez le détail de votre calcul.
8. Définissez les termes impôts directs et impôts indirects et classez y les principales recettes de l'Etat figurant dans L'ANNEXE C.
9. Quel est l'impôt qui rapporte le plus à l'Etat ?
Définissez cet impôt.
Calculez sa part (en %) dans le total des recettes fiscales. Précisez le détail de votre calcul.

PARTIE 2 - DROIT

LA TRANSMISSION DU NOM

Le 1^{er} janvier 2005 entre en application la nouvelle loi sur la transmission du nom de famille, loi votée en 2002.

A partir l'**ANNEXE D** et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes sur votre copie.

10. Quels choix offre la nouvelle loi pour la transmission du nom ?

11. Comment nomme-t-on le texte à l'origine de cette loi ?

12. Qu'est-ce que la promulgation de la loi ?

13. Quelle modification importante le Sénat a-t-il apportée au texte voté initialement par l'Assemblée nationale ?

14. En vous appuyant sur le texte, rédigez un développement structuré sur le thème :
le choix du nom de famille...

- Rappelez, en introduction, les dispositions de la loi ;
- Expliquez son intérêt et précisez ses limites ;
- Exposez votre point de vue personnel en l'argumentant.

LES ELECTIONS SENATORIALES

Les dernières élections sénatoriales se sont déroulées en septembre 2004.

A partir de l'**ANNEXE E** et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes sur votre copie.

15. Qui élit les sénateurs ? Selon quel mode de scrutin se déroulent ces élections ?

16. Depuis septembre 2004, combien d'élus siègent au Sénat ?

17. Quelle était la durée du mandat des sénateurs jusqu'au renouvellement ? Depuis septembre 2004, quelle est la durée du mandat des sénateurs ?

La PME contrôle la qualité des écrans de télévision

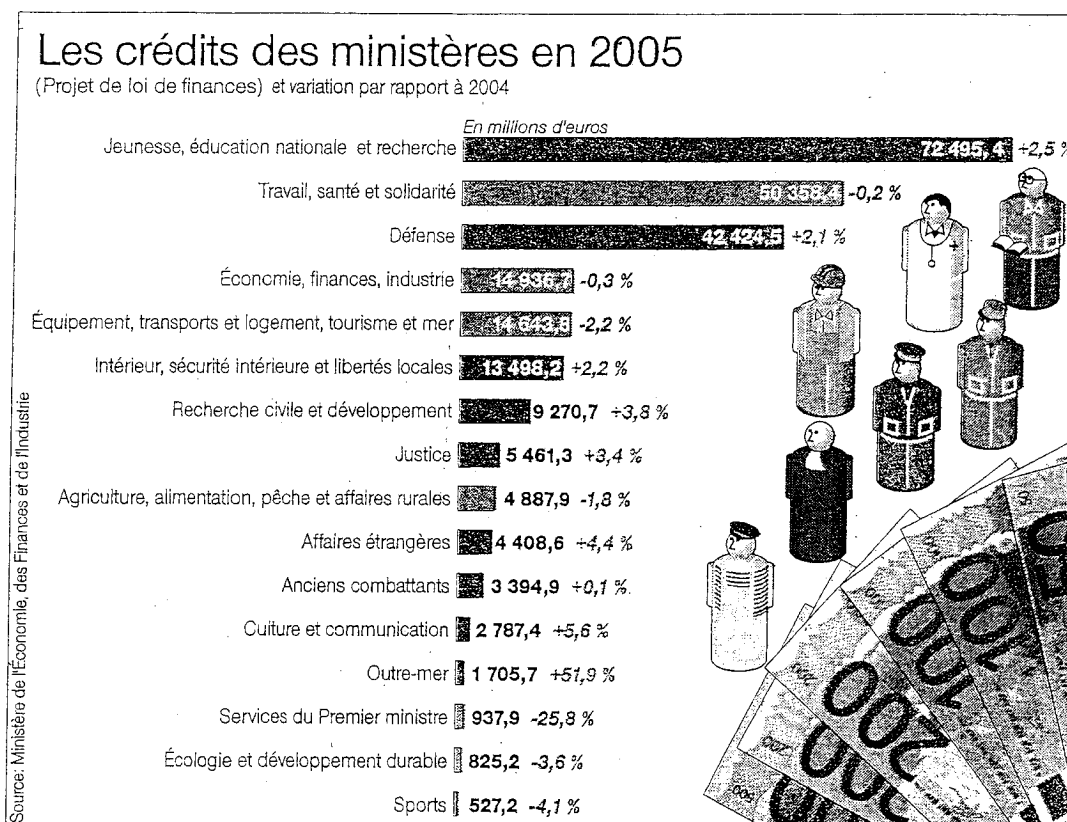
Eldim s'agrandit et recrute 50 salariés

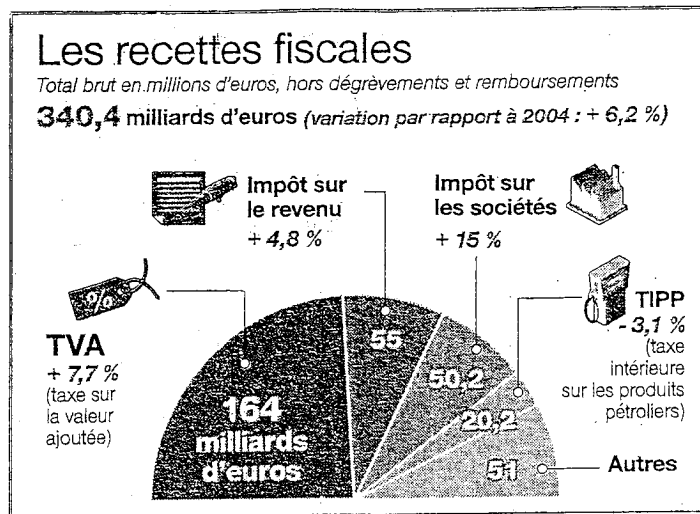
Les appareils d'Eldim contrôlent la qualité de la plupart des écrans de télévision du monde. La PME de l'agglomération de Caen double ses bâtiments et recrute 50 salariés.

Un nouveau bâtiment de 1 200 m², cinquante recrutements, 25 % de croissance annuelle. Avec le boum des télévisions à écrans plats, Eldim voit la vie en rose. Et cela fait douze ans que ça dure. Depuis 1991, presque tous les écrans de télévision du monde entier, les écrans de téléphones portables mais aussi les tableaux de bord d'avions... passent au contrôle des appareils bas-normands avant d'être mis sur le marché.

Le procédé fait appel à l'informatique, l'électronique et –surtout– l'optique. Il renseigne en soixante secondes sur la qualité de luminosité et d'uniformité d'un écran, là où les rares concurrents d'Eldim mettent des heures.

Ouest-France – 1^{er} juin 2003





Ouest-France
23 septembre 2004

Annexe D

Le nom du père ne sera plus transmis automatiquement

... La France rejoint le peloton des pays européens permettant la transmission du nom de la mère. En 1994, la Cour européenne des droits de l'Homme avait jugé discriminatoire la transmission exclusive du nom du père au nom de « l'égalité des époux en droit civil »...

En cas d'accord entre les parents, et lorsque la filiation a été simultanément établie, l'enfant pourra porter, soit le nom de son père, soit celui de sa mère, soit les deux accolés dans l'ordre choisi par les parents... Tous les enfants issus des mêmes père et mère porteront, obligatoirement, le même nom de famille. En cas de conflit entre les parents, l'enfant ne pourra porter que le nom du père. Initialement, la proposition de loi adoptée par l'Assemblée, le 8 février 2001, prévoyait qu'en cas de désaccord des parents, l'enfant devrait prendre leurs deux noms accolés dans l'ordre alphabétique. Sur ce point, les députés se sont ralliés aux restrictions prévues par le Sénat pour que le texte soit définitivement adopté...

Par ailleurs, toute personne née avant la promulgation de la loi peut demander à ajouter à son nom celui de son parent qui ne lui a pas transmis le sien.

L'application de la loi pourrait, plus largement, permettre de sauver une partie du patrimoine anthroponymique français...

Anthroponymique : relatif à l'étude des noms de famille

Ouest-France – Vendredi 22 février 2002

Annexe E

Ouest-France – 16 septembre 2004

□ **Le mandat de 128 sénateurs sur 321** est soumis au renouvellement par tiers, dimanche 26 septembre. Ce sont ceux des départements de fin d'ordre alphabétique, du Bas-Rhin au Vaucluse, ainsi que ceux de l'Île-de-France, quatre d'Outre-Mer (Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Martinique et Guadeloupe) ainsi que le siège des Français de l'étranger. Parmi les départements métropolitains, deux se trouvent dans l'Ouest : Sarthe et Vendée. Un siège vacant fait l'objet d'un renouvellement partiel, dans l'Orne, à la suite de la démission de sa titulaire, suppléante de l'ancien ministre du Budget, Alain Lambert.

□ **Les électeurs** : ils sont 51 760 délégués le 2 juillet dernier par les conseils municipaux. Le scrutin est, en effet, un scrutin indirect : ce ne sont pas les électeurs qui élisent les sénateurs, mais un collège de représentants des collectivités locales, les conseillers généraux, régionaux, les députés. Le scrutin est proportionnel dans les départements comptant au moins quatre sénateurs, majoritaire en dessous.

□ **La réduction du mandat** de sénateur de neuf à six ans est en cours. Les sénateurs représentant les départements d'Île-de-France et d'Outre-Mer

seront élus pour six ans, les autres bénéficieront d'un sursis jusqu'à leur prochain renouvellement, dans neuf ans. Dix sièges de plus ont été créés.

□ **Le rôle du Sénat.** C'est la deuxième Assemblée du Parlement. Les lois y sont obligatoirement discutées et votées, même si, dans la plupart des cas, les députés ont le dernier mot. Certaines lois (constitutionnelles ou organiques) doivent être votées dans les mêmes termes par les deux Assemblées. Les sénateurs comme les députés posent questions écrites ou orales et contrôlent le gouvernement.